

« Les affaires publiques sont les affaires de tous »

Editorial

epuis 2013, vivons montferrier est intervenue en tant qu'association citoyenne pour échanger avec la population de la commune sur les sujets qui la concernent au quotidien. Notre bulletin, notre site internet (rénové en début d'année) ont été nos principaux outils.

En mai 2018, deux nouveaux types de rendez-vous vous ont été régulièrement proposés, pour créer du lien et instaurer un débat citoyen. Ces riches rencontres ont démontré, si besoin était, l'importance de l'intelligence collective. L'expérience, la sensibilité, la compétence de chacun sont autant de richesses utiles à l'intérêt général.

C'est ainsi que nous avons mis en place des « ateliers citoyens », au foyer municipal, sur des thèmes comme village en transition, transports (voir dossier p. 2 et 3), services publics, engagement citoyen et bientôt urbanisme, et les « porteurs de paroles » certains samedis matins, sur la place du marché où ceux qui le désiraient pouvaient s'exprimer en toute liberté sur un sujet que nous proposions.

Dans ce numéro

Dossier : Transports et déplacements : quelles aspirations, quelles propositions ?2

Des nouvelles du combat contre le projet Oxylane

Nous avons animé quatre « porteurs de paroles », entre mai 2018 et janvier 2019.

Alors qu'il avait autorisé les premiers, Monsieur le Maire a subitement interdit ceux que nous voulions animer en février. Les raisons invoquées : rien d'autre que le marché le samedi matin (mais il y a eu la semaine suivante une collecte organisée par des jeunes...), la campagne pour les municipales n'a pas commencé (ce n'est pas notre objet, les porteurs de parole sont des espaces d'échanges ouverts, non partisans, sur des thèmes d'intérêt général) et nous ne voulons pas créer de précédent (mais nous en avons déjà fait, donc le précédent est déjà là !). Au moment où l'actualité montre les fortes attentes des citoyens en termes de prise de parole et de débat public, ce souci n'est manifestement pas partagé par tous.

Respectueux de l'autorité, nous avons annulé les animations prévues. Mais nous réaffirmons notre incompréhension face à cette décision, arbitraire et injustifiée.

Nous poursuivons nos ateliers avec un « SCOT pour les nuls » le 17 mai prochain. ●

Ont contribué à ce numéro

Michel Bourelly, Isabelle Ehret, David Gasc Philippe Lavigne Delville, Anne Le Bissonnais, Jean-Marie Prosperi, Claude Welcker

Association Vivons Montferrier—331 chemin de Versailles, 34980 Montferrier sur Lez—blog: http://vivons.montferrier.org

Transports et déplacements : quelles aspirations, quelles propositions ?

Les résultats de l'atelier-citoyen du 9 novembre 2018

A Montferrier sur Lez, la voiture est le mode de déplacement le plus utilisé, souvent par manque d'alternatives. Pour engager la réflexion et faire émerger des solutions, vivons montferrier a organisé le 9 novembre dernier un atelier citoyen qui a réuni une quarantaine de personnes. Trois groupes ont fait le point de la situation et proposé des initiatives concrètes.



Co-voiturage et auto-partage

Des constats

Lorsque l'on habite Montferrier, en zone périurbaine, la voiture est souvent indispensable. Comment mieux l'utiliser? Des sites de covoiturage (type Blablacar) se sont développés, mais ce système est payant, peu souple, et peu adapté à des trajets courts et réguliers. Il existe peu d'aires de covoiturage. Outre du covoiturage entre amis ou voisins, il existe des solutions, comme le Rezo Pouce ou l'auto-partage.

Des propositions d'actions

• Favoriser le covoiturage ou le stop, pour des trajets professionnels ou non, par exemple pour aller à Trifontaine. Montferrier n'est pas membre de Rezo Pouce, mais deux arrêts existent, bd de la Lironde et parking Héliotel. Des groupes Whatsapp peuvent être aisément mis en place. Un panneau a été mis au Bar La Fontaine par Marion. D'autres modes de mise en relation entre « offre » et « demande » entre personnes qui ne se connaissent pas, sont encore à explorer.

- Développer l'auto-partage entre montferriérains, au sein de cercles d'amis ou de voisins. Un premier groupe est en cours de constitution. Les bonnes expériences et le bouche-à-oreille devraient faire la suite.
- Informer et sensibiliser les habitants sur d'autres solutions de partage de trajets motorisés qui ont été expérimentés•

Contacts : David (loutarnous@yahoo.fr) ; Anne (anne.lebisson@gmail.com).

Chemins piétons et pistes cyclables



Des constats

La voiture est hégémonique : elle grève les budgets des ménages, elle pollue l'air, elle isole, elle tue. La marche, le vélo c'est la pêche toute l'année, les meilleurs antidépresseurs. Il faut développer le vélo et la marche, le plus possible. Le vélo est le levier principal de la mobilité durable. Pour le développer, il faut transformer l'urbanisme pour faire davantage de place aux vélos et aux piétons et partager l'espace public de façon équilibrée entre voiture et autres modes, redévelopper les services et commerces de proximité et éviter l'étalement urbain. De nombreuses villes, grandes ou petites, l'ont fait.

Le Rezo Pouce

Le Rezo-Pouce est un système d'auto-stop gratuit et sécurisé qui permet de mettre en relation auto-stoppeurs et conducteurs. On peut s'inscrire et utiliser l'application gratuitement afin de sécuriser son déplacement mais on peut aussi se mettre devant un panneau Rezo Pouce et attendre un véhicule sans avoir l'application. https://www.rezopouce.fr/

L'auto partage entre particuliers

Il s'effectue entre amis, voisins ou proches. Le véhicule appartient à l'un des auto-partageurs, qui ne l'utilise pas tout le temps. En optimisant le parc automobile, l'autopartage présente de multiples avantages tant pour le propriétaire du véhicule (qui partage ses frais d'assurance et d'entretien), pour les utilisateurs (qui ne possèdent pas forcément de véhicule et trouvent une alternative locale et flexible), que pour la société dans son ensemble (optimisation du parc automobile existant et lien social). De nombreux projets se développent avec succès partout en France, dont il est possible de tirer profit en suivant les bonnes pratiques. Des règles de fonctionnement claires (contrat ou de gré à gré, assurance, modalités de réservation) et des modalités de partage des frais doivent être établies dès le démarrage de l'initiative. http://www.adetec-deplacements.com/guide-autopartage-entre-particuliers.pdf

Des propositions d'actions

- (Re)découvrir les chemins communaux. Des chemins en partage à parcourir et à conter : un premier rendez -vous en mai pour identifier les discontinuités et voir comment revitaliser les axes. Puis organiser une petite randonnée pédestre contée, intergénérationnelle, nouveaux arrivants et habitants historiques, pour découvrir le village et ses chemins en réseau, des chemins piétons qui relient les maisons et les gens entre eux, les quartiers aux centres d'intérêt, des connexions possibles avec le réseau de chemins de randonnée;
- Organiser une action coup de poing (annoncée, sécurisée, médiatisée) pour une route de Mende et un pont sur le Lez partagés avec les piétons et les cyclistes ;
- Elaborer des propositions et ouvrir un dialogue avec la municipalité, les parents d'élèves, les commerçants pour un cœur de village partagé voitures/piétons et cyclistes, en particulier en expérimentant une circulation en sens unique pour l'accès des petits et familles aux Ecoles et des anciens aux services en toute sécurité.
- Inviter la municipalité et les parties prenantes à intégrer les transports doux dans les projets d'urbanisation et aménagements communaux et intercommunaux •

Contacts: Myriam (<u>gelsomino.myriam@gmail.com</u>) et Claude (claude.welcker@wanadoo.fr).

Transports en commun



Des constats

En attendant la ligne 5 du tram, c'est la station Occitanie qui nous relie au réseau TAM. Mais la difficulté est de la rejoindre. Les lignes de bus desservant la commune présentent des inconvénients importants : horaires limités le soir, fréquences, trajets...

Inscription préalable au service (en ligne) obligatoire, nécessité de prévoir au minimum une heure à l'avance ses déplacements, difficulté à réserver si on ne maîtrise pas correctement l'application mobile ou internet, risque de rater le bus réservé) en cas de retard : le système de bus à la demande (ligne 26) vise à éviter de faire circuler des bus à vide. Mais par son fonctionnement même, il décourage les utilisateurs occasionnels, et réduit son utilité : au final, le bus à la demande ne circule que pour 1-2 personnes à la fois car les éventuels demandeurs de dernière minute n'y seront pas acceptés.

Le réseau de TAM est organisé en étoile et néglige totalement les liaisons entre des communes limitrophes. Il faut ainsi plus d'une heure en transport en commun pour rejoindre le centre-ville de Grabels depuis Montferrier, alors qu'il ne faut qu'une dizaine de minutes en voiture.

Des propositions d'actions

- Modifier la ligne 23 pour qu'elle reprenne son ancien tracé en desservant Montferrier via la route de Mende. Nous en avions fait la demande à la TAM. Depuis une réunion en notre présence, celle du Maire et des responsables TAM et Métropole et du Maire de Prades le Lez, c'est chose acquise pour septembre 2019. Certains bus feront un détour par Caubel;
- Rallonger la ligne 13 (navette Saint-Eloi Université des sciences et lettres) en lui faisant faire demi-tour au rond-point Agropolis (RD 65). Cette modification pourrait ne concerner qu'un bus sur deux, vu la fréquence de la navette ;
- Améliorer la ligne 26. Au cours de la réunion citée plus haut il nous a été affirmé que la TAM étudiait la possibilité de rétablir cette ligne de façon permanente. Dans le cas où cette solution ne serait pas retenue, transformer le système à la demande : autoriser les chauffeurs à prendre des personnes n'ayant pas réservé leur place si la capacité du bus le permet ; informer les utilisateurs du passage prochain d'un bus sur la ligne 26 via l'application mobile ou via un signal visible aux arrêts ; offrir la possibilité de réserver une place sur le prochain bus en circulation sans attendre le délai minimum d'une heure.
- Afin de renforcer l'utilisation des transports en commun, la commune de Montferrier devrait mieux informer les habitants sur la desserte de la commune. Elle pourrait aussi offrir un service spécifique aux personnes ayant des difficultés à se déplacer en leur permettant de rejoindre l'arrêt distillerie de la ligne 23 depuis différents points de la commune, notamment les quartiers non desservis (Devèze, Caubel, Centre village). Elle utiliserait pour cela la navette de la Mairie, sur réservation et selon des modalités à définir ●

Retrouvez les comptes-rendus complets et tous nos dossiers sur notre site, totalement rénové : https://www.vivons.montferrier.org/

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement. Ne pas jeter sur la voie publique

Des nouvelles du combat du collectif Oxygène contre le projet Oxylane

Dès l'ouverture de l'enquête publique pour l'autorisation d'aménagement commercial, vivons montferrier a décidé d'agir contre le projet Oxylane porté par Décathlon au lieu-dit les Fontanelles sur la commune de St Clément et a contribué avec SOS Lez Environnement à la création du collectif Oxygène qui comprend 13 associations. Ce projet vise l'implantation d'une zone commerciale dans un espace agricole avec des impacts importants sur le paysage, sur la biodiversité, sur la pollution. Il est en contradiction avec un aménagement cohérent du territoire de maintien des terres agricoles en limite de Montpellier.

De nombreuses personnes se sont mobilisées contre ce projet en signant la pétition (plus de 3 500 signatures en ligne), en participant aux actions organisées contre le projet et en soutenant financièrement les recours juridiques. L'année 2018 a été marquante sur ce point.



- le 15 février 2018, le tribunal administratif de Montpellier a demandé l'annulation partielle du permis d'aménager pour un vice de forme et à cause du déboisement d'une aire d'alimentation de chauve souris protégées. C'est un succès pour le collectif, qui voit une partie de ses arguments reconnus. Mais ce succès est partiel : le 19 décembre dernier, Décathlon a déposé à la mairie de St Clément un permis d'aménager modificatif. S'il est approuvé par la mairie, le collectif disposera alors de deux mois pour éventuellement le contester. Il a été approuvé par la mairie le 18 mars, le collectif dispose de deux mois pour le contester.
- le 17 septembre 2018 s'est ouverte l'enquête publique relative au SCOT Pic Saint-Loup Haute Vallée de l'Hérault de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Dans « l'avis de synthèse des services de L'État », le Préfet invitait la Communauté de Communes à retirer du SCOT le projet de centre commercial Oxylane, qui est « en contradiction avec les objectifs 1 et 2 du SCOT de préserver les paysages, les espaces naturels et agricoles et la ressource en eau ».

A vos agendas!

Vendredi 17 mai, atelier citoyen au Foyer municipal

« le SCOT pour les nuls », animé par Camille Clément, autour du jeu « Terre en jeu »

S'appuyant sur des recherches sur l'expansion péri-urbaine dans l'Hérault, ce jeu de rôle crée un lieu de négociation entre agriculteurs, propriétaires, Maires et promoteurs immobiliers (les joueurs) pour l'accès aux terres agricoles. Il permet de comprendre les enjeux de la de préservation du foncier agricole périurbain et des outils comme les SCOT, les PLU.

http://www.sad.inra.fr/Toutes-les-actualites/Terre-en-jeu

Cependant au mépris de cet avis et des 400 contributions écrites recueillies lors de l'enquête publique (dont 40 par des chercheurs en agronomie) réclamant l'annulation du projet, la communauté du Grand Pic Saint Loup a approuvé le 8 janvier 2019 le SCOT qui maintient le projet de centre commercial Oxylane. Une demande de rendez vous suivi d'une lettre ouverte ont été adressées par le collectif Oxygène au Préfet afin qu'il intervienne pour demander des modifications du document comme la Loi l'y autorise. La rencontre a eu lieu le 8 avril avec le sous -préfet de Lodève compétent sur ce territoire.

• février 2019 : la Cour d'Appel Administrative de Marseille a rejeté le recours contre le permis de construire du magasin Décathlon, avec des frais de 2 000 euros à payer à Décathlon et à la commune de Saint-Clément•



Ni Décathlon, ni la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, ni la mairie de Saint Clément ne lâchent l'affaire. Le collectif non plus!

Les recours ne sont pas achevés et face à l'urgence climatique, la prise de conscience collective de la nécessité de préserver des espaces naturels et agricoles pour la sauvegarde de la biodiversité, des paysages et d'une alimentation de proximité est réelle.

Voir toutes les informations sur le site du collectif Oxygène : http://collectif-oxygene.fr/